

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004  
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien  
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette  
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel  
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Pôle des métiers de bouche - C.F.A. des métiers de l'alimentation -  
Chambre de métiers de la Gironde - Participation de la Communauté Urbaine -  
Décision - Autorisation.**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le dynamisme économique de l'agglomération bordelaise est lié à la présence d'un ensemble de facteurs dont fait partie un dispositif de formation de qualité et diversifié.

Dans ce cadre, l'apprentissage joue un rôle déterminant dans la mesure où il permet une meilleure adéquation de la formation aux besoins des entreprises. Le rôle de l'apprentissage est particulièrement éminent en matière de métiers de bouche, dont la qualité et la renommée contribuent largement au rayonnement de la Communauté Urbaine.

La métropole dispose, à l'heure actuelle, des deux centres de formation d'apprentis gérés, pour les métiers de la restauration, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, et, pour les métiers de l'alimentaire, par la Chambre de Métiers de la Gironde.

Afin de disposer d'un appareil de formation modernisé, répondant aux normes en vigueur et en adéquation avec les évolutions ayant affecté ces secteurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et la Chambre de Métiers de la Gironde souhaitent déplacer, sur un site commun, leur CFA. Ces centres constitueront un pôle des métiers de bouche sur le site du Lac où la CCIB a déjà regroupé ses autres structures de formation continue.

Les deux CFA feront néanmoins l'objet de deux projets distincts portés, chacun, par un maître d'ouvrage identifié.

## **1. contexte**

La Chambre de Métiers de la Gironde dispose d'un CFA (Institut des Métiers) situé 35 boulevard Albert 1<sup>e</sup> à Bordeaux. Le CFA comprend, dans sa totalité, 1 728 apprentis répartis dans des sections relatives aux métiers de la production, des services et de l'alimentation.

En matière de métiers de bouche, le CFA propose les formations suivantes :

- BEP alimentation,
- CAP boulanger,

- CAP charcutier,
- CAP pâtissier,
- CAP préparateur en produits carnés.

Le CFA accueille 500 apprentis dans ces formations dont 175 de façon simultanée sur le site.

## **2. un projet associant la CCI et la Chambre de Métiers**

Le projet permettra la constitution d'un site dédié, spécifique et identifié sur l'agglomération consacré aux métiers de bouche, associant les CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et de la Chambre de Métiers, afin de :

- favoriser la cohérence des formations proposées,
- appréhender la formation dans sa globalité,
- participer, en formation initiale et en formation continue, à l'élévation des qualifications,
- s'inscrire dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience,
- travailler en partenariat étroit avec les organisations professionnelles du secteur de l'hôtellerie et de l'alimentation.

Le projet de création d'un pôle relatif aux métiers de bouche s'inscrit également en cohérence avec les objectifs définis par le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre du plan régional de développement des formations (2001-2006). Le PRDF a ainsi émis la volonté de faire émerger des pôles de formation reconnus, véritables pôles ressource dans leur domaine de compétence.

Ce pôle permettra d'offrir des locaux adaptés aux activités de formation, aujourd'hui situées dans des locaux vétustes et occupés à titre précaire.

Le regroupement des deux CFA présente plusieurs avantages :

- économie de surface d'emprises (terrain d'assiette plus faible),
- économie de certains locaux (amphithéâtre, laboratoire de langue...),
- optimisation de l'espace de restauration prévu originellement pour le Centre de formation du Lac, et des surfaces de stationnement
- possibilité de prêt de certains locaux polyvalents (salles de cours banalisées) à l'autre établissement pour des périodes particulières (examens...).

Le projet a fait l'objet de la définition d'un programme technique intégrant la totalité du projet, et, en particulier, la proximité avec le bâtiment de la CCIB.

Le projet se compose des bâtiments suivants :

- CFA de la restauration, disposant également des parties communes (CCIB – bâtiment 1),
- CFA des métiers de l'alimentation (CM – bâtiment 1').

Chaque bâtiment disposera de son propre espace de stationnement à proximité.

Le bâtiment 1' sera divisé en trois parties :

- les cuisines d'application et le restaurant en rez-de-chaussée,
- la cafétéria (R + 1),

- les salles de cours (R + 2).

Ce bâtiment conservera l'esprit d'ensemble du bâtiment abritant le CFA de la CCIB. Le programme technique aboutit à définir une SHON prévisionnelle de 3 000 m<sup>2</sup>. Le bâtiment sera susceptible de faire l'objet d'une extension au sud.

La mise en place du pôle nécessite une surface de terrain d'environ 18 000 m<sup>2</sup>. En utilisant une partie du site actuel du Centre de formation du Lac, la parcelle complémentaire nécessaire est de 16 000 m<sup>2</sup> environ pour les deux CFA. La parcelle projetée pour l'implantation du pôle est la propriété de la Communauté Urbaine.

Pour l'exploitation des locaux communs, les partenaires conviendront d'une clef de répartition.

### **3. subvention de la Communauté Urbaine relative au projet**

Le montant du projet est estimé à 5 948 156,22 €, et la Chambre des Métiers propose le plan de financement suivant :

| DEPENSES                            | MONTANT                 | RECETTES  | MONTANT  |
|-------------------------------------|-------------------------|---|--|
| Acquisition terrain<br>Construction | 578 000<br>5 370 156,22 | Conseil Régional<br>FEDER<br>Etat<br>CUB<br>Chambre des Métiers | 892 223,43<br>2 379 262,49<br>297 407,81<br>578 000,00<br>1 801 262,49 |
| <b>Total</b>                        | <b>5 948 156,22</b>     | <b>Total</b>  | <b>5 948 156,22</b>  |
| Equipement                          | 600 000,00              | Conseil Régional<br>FEDER<br>Etat<br>Chambre des Métiers        | 240 000,00<br>240 000,00<br>30 000,00<br>90 000,00                     |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                | <b>6 548 156,22</b>     | <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>6 548 156,22</b>  |

Le terrain d'assiette qui appartient à la Communauté Urbaine de Bordeaux, d'une superficie approximative de 9.634 m<sup>2</sup> auquel est appliqué un prix par m<sup>2</sup> de 60 €, représente un coût prévisionnel de 578 000 €.

La participation de la Communauté Urbaine au projet, pourrait consister à apporter un concours financier forfaitaire et non révisable à la Chambre des Métiers de la Gironde de 578 000 €.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention forfaitaire et non révisable de 578 000 € à la Chambre des métiers de la Gironde pour ce projet ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les conditions de versement de ladite subvention.

La dépense correspondante sera prévue au Budget de l'exercice 2005 de la Communauté Urbaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
12 NOVEMBRE 2004

M. JEAN-CHARLES BRON

